

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, jeudi 17 décembre 2020

INAUGURATION DE LA PREMIÈRE COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS) DE SAVOIE : LA CPTS DE YENNE

Jeudi 17 décembre 2020, la Caisse primaire d'assurance maladie de Savoie et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ont acté la naissance de la CPTS de Yenne. Elle couvre 17 communes, pour un bassin populationnel de 9 230 habitants.

La création de ces entités s'inscrit dans la stratégie Ma santé 2022 portée par le Ministère des Solidarités et de la Santé, qui entend améliorer l'accès aux soins pour tous, partout sur le territoire.

La transformation du système de santé doit s'adapter aux besoins des patients, tel que l'accès à une consultation sans rendez-vous. Elle doit également répondre aux attentes des professionnels santé qui aspirent à une meilleure coopération entre eux, notamment par le décroisement de la médecine de ville, hospitalière et médico-sociale. C'est dans ce cadre et pour répondre à ces enjeux, qu'un accord conventionnel interprofessionnel favorise le déploiement des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Le projet de santé de la CPTS de Yenne

L'objectif des CPTS est de créer une organisation territoriale au service des patients.

La CPTS de Yenne permettra aux professionnels de santé de concrétiser un projet commun à l'ensemble des acteurs, qui étaient déjà engagés dans une coopération au travers d'une association de santé créée en 2017 à leur initiative.

Les professionnels de santé libéraux s'associent à d'autres acteurs du territoire comme des établissements de santé, et médico-sociaux, de l'hospitalisation à domicile (HAD), etc. Les 33 professionnels de santé libéraux¹ de la CPTS de Yenne nouvellement créée, entendent mettre en place différentes actions, soutenues pour la plupart par l'ARS et l'Assurance Maladie. L'objectif étant d'apporter une réponse aux besoins des 9 230 habitants des 17 communes.

• Améliorer l'accès aux soins

La CPTS souhaite améliorer **l'organisation et la prise en charge des soins non programmés**, même si le territoire n'est pas une zone sous tension concernant l'accès aux soins. Des créneaux y sont dédiés au sein de la maison médicale de la Rivière et du cabinet Saint-Joseph ; les cabinets infirmiers jouant également un rôle important dans la prise en charge de ces soins non programmés. L'accès aux soins de rééducation et de kinésithérapie seront eux aussi développés dans les objectifs de la CPTS.

La CPTS entend également **faciliter l'accès à un médecin traitant**. Elle s'appuiera notamment sur le recensement des patients sans médecins traitants, et sur la promotion de l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux professionnels de santé.

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - Direction cabinet & communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

CPAM de la Savoie
secretariat-direction.cpam73@assurance-maladie.fr

• Organiser les parcours

La CPTS de Yenne souhaite améliorer le **lien ville-hôpital** grâce au déploiement des outils numériques (formation des professionnels de santé, déploiement de la télémedecine).

Parallèlement, afin d'analyser et d'anticiper les besoins, la CPTS prévoit une **meilleure anticipation des sorties d'hospitalisation**. Cela permettra, dans le cadre de prise en charge lourdes, d'optimiser ces prises en charge et ainsi d'améliorer le confort du patient. Les professionnels de santé de la CPTS ont une réelle volonté de travailler en lien étroit avec les structures concernées (HAD du CH Métropole Savoie à Chambéry, CH de Belley).

Un autre levier prévu par la communauté professionnelle dans le cadre de cet objectif est la mise en place de **protocole de sorties d'hospitalisation**.

Enfin, il est prévu d'intégrer **l'éducation thérapeutique du patient** à l'organisation des soins primaires, pour les parcours de soins liés à l'insuffisance cardiaque, au diabète et aux Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO). Les professionnels de santé de la CPTS **seront formés** afin de pouvoir eux-mêmes dispenser des interventions d'éducation thérapeutique.

• Prévenir l'obésité

La CPTS de Yenne souhaite mettre en œuvre la prise en charge du surpoids et de l'obésité en territoire yennois en développant :

- une pratique commune entre les professionnels de santé ;
- la coordination des intervenants ;
- le développement d'ateliers d'éducation à la santé pour les enfants et les familles ;
- la promotion de l'activité physique pour tous.

• Renforcer la prise en charge en périnatalité

La CPTS a également pour ambition d'améliorer la vaccination des enfants, notamment via la communication sur l'obligation vaccinale.

En outre, les professionnels souhaitent développer le repérage précoce des troubles de déficit de l'attention chez l'enfant ainsi que la coordination des intervenants.

La prise en charge des femmes dans le cadre de la Procréation médicalement assistée (PMA), de l'Interruption volontaire de grossesse (IVG) et de la contraception sera également renforcée grâce à l'organisation des professionnels de santé sur le territoire.

L'accompagnement de la CPTS de Yenne par l'Assurance Maladie et l'ARS

Les équipes de l'ARS et de la CPAM de Savoie, mais aussi la MSA ont accompagné activement les professionnels porteurs du projet en particulier dans **l'élaboration du projet de santé et l'aide au déploiement de ses missions**, par un dialogue et des échanges réguliers.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a versé une aide de **15 000 €** pour l'élaboration du projet de santé.

L'Assurance Maladie finance, quant à elle, les **missions et les moyens de la CPTS**, pour un montant pouvant atteindre **220 000 €**, sous réserve de l'atteinte des objectifs.

¹ La CPTS de Yenne associe le centre hospitalier de Belley, le Centre hospitalier métropole Savoie (CHMS), 1 EHPAD, 7 médecins généralistes libéraux, 3 pharmaciens, 10 infirmiers libéraux, 1 service de soins infirmiers au domicile, 1 psychologue, 1 dentiste, 3 kinésithérapeutes, 1 orthophoniste, 3 ostéopathes, 1 diététicienne, 1 ergothérapeute, 1 podologue, 1 opticien, 1 service d'hospitalisation à domicile, 1 centre médico-psychologique, 1 antenne de protection maternelle et infantile, la maison des réseaux de Savoie ainsi qu'une association de prévention santé.

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - Direction cabinet & communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

CPAM de la Savoie
secretariat-direction.cpam73@assurance-maladie.fr